

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 novembre 2016 à 20h30. Mmes Jeanne-Marie Pothier, Lucie Chappe et Martine Rioux, Ms Philippe Gilibert, Jacques Barraud et Patrice Douix étaient excusés. M. Gilibert ayant donné pouvoir à M. Gibelin.

REFORME TERRITORIALE (attribution compensation et charges transférées) :

Le conseil municipal valide l'indemnité de compensation telle qu'elle est calculée, de ne pas mettre en place de charges transférées suite à la proposition de la Commission Locale d'Evaluation.

Le conseil municipal nomme :

Monsieur Patrice Douix comme délégué Communautaire suppléant et nomme Monsieur Pascal Gibelin, titulaire et Monsieur Marc Godfrin, suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la future intercommunalité, issu du regroupement entre le Pays de Blesle et le Brivadois.

Monsieur Pascal Gibelin, délégué titulaire au SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE en lieu et place de Monsieur Jacques Barraud.

TARIF 2017 ET DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal a voté les tarifs suivants :

En ce qui concerne l'assainissement, le tarif de branchement ne change pas et reste à 270 €, le forfait passe de 30 à 31 € et le M3 d'eau consommé reste à 0,47.

Les loyers des appartements n'augmenteront pas suivant l'indice de révision et les loyers des garages augmenteront de 0,50 % suivant l'indice du coût de la construction.

Le forfait « chauffage appartements » payable d'octobre à mars passera, pour les nouveaux locataires de 97,75 € à 110 € pour les F2 et de 146,05 € à 160 € pour les F3.

L'emplacement annuel du taxi et les tarifs « cimetière » pour les concessions et les cases columbarium restent inchangés.

Les tarifs de location des salles du Château des Mercœur, de l'Ancien Collège et du gymnase ont été révisés et sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal a voté une décision modificative de 157 € sur le budget « Camping ».

DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE

Le collège demande une subvention pour des achats de matériels informatiques (tableau numérique, ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, ordinateurs et écrans) pour une somme totale avoisinant les 5 500 €. Le Conseil vote une subvention de 600 € pour la partie non financée par le Conseil Départemental.

INDEMNITES COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal vote les indemnités de conseil et de budget d'un montant de 237,51 € brut au comptable du trésor pour les 6 mois effectués.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens présentés en droit de préemption laissés libres à la vente lors du dernier Conseil Municipal et rectifiés, sont à nouveau laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

- La nouvelle entreprise s'installant à Plagne rentrera dans les locaux au 1^{er} décembre.
- Le jury régional des villages fleuris a attribué une deuxième fleur au village de Blesle suite à sa dernière visite.
- Le Noël du personnel communal est prévu le 16 décembre à 18 h 30 et la cérémonie des vœux de la Mairie seront organisés le samedi 21 janvier à 18h00.